

RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATION-PARTICIPATION SUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE 4G PAR LA SOCIETE ORANGE

• **RAPPELS**

- La commission « consultation-participation » a été créée par arrêté du maire en date du 25 juillet 2020, avec les missions et compétences suivantes :
 - Mener une réflexion thématique sur des projets ou dossiers particuliers ;
 - Emettre un avis et formuler des propositions au conseil municipal ou aux commissions compétentes.
- Composition de la commission :
Cinq élus : Le maire - C.Auclin/C.Muguet/J.J.Boyzon/F.Hoyez
Quatre membres hors élus : C.Cordeil/E.Guyonnet/H.Oblin/J.M.Marchand
- Cadre de l'intervention de la commission : La commission a été sollicitée dans le cadre d'une consultation publique ouverte par le maire le 30 septembre 2021

• **OBJET DE LA CONSULTATION du PUBLIC**

- La consultation du public porte sur la demande d'implantation d'une antenne-relais sur un terrain communal déposée par la société de télécommunications Orange;
- il s'agit d'une phase de consultation préalable à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme (DP) que la société Orange déposera en mairie fin octobre.
- La consultation du public est ouverte du lundi 4 au mardi 26 octobre inclus.

• **HISTORIQUE et CALENDRIER**

- Depuis le 18 février: c'est à la demande de la société Orange que le projet est proposé à Saint Antonin du Var, pour répondre aux injonctions de l'Etat pour les opérateurs de couvrir le territoire sans zone blanche ni brouillage d'ici 2022 (90%) et 2027 (99%)
- Information de la municipalité :
 - Le 18 février 2021 une recherche de site d'implantation sur les terrains communaux est menée par la société Orange à sa demande;
 - le 11 juin : un document reçu en mairie officialise le choix du site , sur le terrain jouxtant la STEP de Masseboeuf – Parcelle D 307
 - le 26/06: le site est officiellement validé techniquement par la société Orange
 - le 30/09 : Réception par voie postale (R/AR) du dossier d'information de la mairie (DIM)
 - le 30 septembre le maire ouvre une consultation du public
 - 19 octobre : lettre du maire pour proposer à la société Orange un nouvel emplacement plus au Nord sur parcelles communales D367 et D368 situées à une altitude supérieure (>300m.) – Après reconnaissance immédiate du site proposé les chargés de mission ORANGE, présents ce jour-là, estiment la proposition inadaptée au projet : Périmètres de protection du forage, espace boisé classé, accès difficilement carrossable, ...)

• DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

- Information du public :
 - affichage d'avis de consultation du public sur les 10 panneaux de la commune, sans interruption, du vendredi 1^{er} octobre au mardi 26 octobre inclus. [Cf. copie de l'affiche en annexe]
 - le 05 octobre le DIM est envoyé, sous format numérique, au public par la lettre du maire ("Brèves")
 - Insertion d'articles d'information dans les publications communales (320 adresses) :
 - TONINFO d'octobre 2021
 - TONINFO de juin 2021
 - Brèves du 30 septembre 2021
 - Brèves du 5 octobre 2021 - Ce document était accompagné du Dossier complet (DIM)
 - Brèves du 25 septembre 2021
 - Brèves du 18 avril 2021
 - Brèves du 13 avril 2021
 - Le 19 octobre deux chargés de mission de la société Orange ont assuré une permanence en mairie et accueilli le public ayant pris rendez-vous.
 - Le 21 octobre expédition par voie numérique (Brèves de Tonin) du document de "simulation de l'exposition aux ondes » remis par la société ORANGE le 19 octobre.
 - Les élus de la commission de consultation se sont tenus à la disposition du public au cours de 4 permanences (une permanence initialement programmée le samedi 16 a été annulée pour cause d'indisponibilités techniques)
 - Mercredi 6 octobre de 09h00 à 12 h 00
 - Samedi 9 octobre de 09 h 00 à 12 h 00
 - Lundi 11 octobre de 14 h 00 à 17 h 00
 - Mardi 26 octobre de 09 h 00 à 12 h 00
- Le dossier de consultation :

Ont été mis à la disposition du public en même temps que le registre des observations :

 - du 4 au 26 octobre le Dossier d'Information de la mairie (DIM)
 - A compter du 20 octobre le document de « simulation d'exposition aux ondes »
 - Le 19 octobre, le public a pu consulter le document de « couverture de la zone » mis à disposition par les chargés de mission de la société ORANGE

• **RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

- **Participation** : 44 personnes ayant signé des observations dont 1 observation collective, courriers compris (10)
et une pétition qui a recueilli la signature de 320 personnes (ci-jointe)
- **Arguments** :

Les arguments développés par le public peuvent être classés en 4 thèmes repris ci-dessous :
(hormis les noms des pétitionnaires qui reprennent les mêmes thèmes développés ci-dessous que l'association SANV dont émane la pétition et occasionneraient des doublons)

- **Impact environnemental** :

- **Nuisance visuelle** : choix du site d'implantation: défiguration du centre du village (*Hunther C/Mangin/J et A Van camp/M Blanc/C Tolosano/B Giraud/V et P Vautrin/F et M Chemla/A et N Marbouh/T et S el Youlouss/N et K Bikrate/R et V Chakir*)
- **Pas d'étude environnementale** fournie (faune/flore) *C et D Livingston*

- **Utilité – efficacité** :

- **Antenne située pas assez en hauteur**(ne couvre pas tout le village: ni Mentone ni tous les Dourets, le Menage, Salgues et une partie de la route de Lorgues)
M et P Mégevand/S Clemoron/I Neve/G Baroni/V et P Vautrin/J F Gaud/M Berthier/A Kannou/F Dehlinger/ P Marque/J et A van de Kamp/F M Chemla/A et N Marbouh/T et S el Youlouss/N et K Bikrate/R et V Chakir

- l'existence de la fibre n'est-elle pas suffisante ?
- les autres opérateurs passent bien ? (*F et M Chemla*)
- combien de communications simultanées possibles (*F Dehlinger*)
- répond à un réel besoin de connexion;
- favorise le télétravail (installation de nouveaux habitants);
- apporte confort et modernisation du village;

MJ Rodrigues/P Bonnel/JM Benechie/A BoyzonC et JJ Gide/A Maniga/M et P Mégevand/S et R Rateau

mitigés : D Fresse/V et P Vautrin

risques sanitaires

émissions d'ondes

- **risques d'effets secondaires** de maladies, électro sensibilité, infertilité, insomnie, maux de tête, nausées.....risques non couverts par les assureurs (*B Giraud*)
- maladies, électro sensibilité, infertilité, insomnie,
- **-périmètre de sécurité insuffisant** (trop près des lotissements, école...)
-normes de l'état contestées;
- risque d'avoir **ensuite la 5G** sur le même site

P Marque/J et A van de Kamp/A et N Marbouh/T et S el Youlouss/N et K Bikrate/R et V Chakir/S Clemoron/ I Neve/G Baroni/V et P Vautrin/J F Gaud/M Berthier/A Kannou/F Dehlinger/M Blanc/C Hunther C/Mangin/J et A Van camp/M Blanc/C Tolosano/B Giraud/V et P Vautrin/A Sappa/M et D Sokolowski/A Maniga

- **Impact économique**
- perte de valeur des maisons (visuel et peur des ondes);
- impact sur le tourisme: "quand on choisit Saint Antonin, ce n'est pas pour être plus connecté";

F et C Chemla/G Baroni/A et N Marbouh/T et S el Youlouss/N et K Bikrate/R et V Chakir/C huther/J et A van de Kampf/Mangin/B Giraud/D et M Sokolowski/C et D Livingston

- à qui profite l'installation? à la société Orange; location aux autres opérateurs? (*B Giraud/F et M Chemla*);
- la mairie recevrait une rente annuelle en négociation entre 2000/4000 euros (au lieu d'un particulier?); durée du bail 12 ans (*B Giraud*);

- **APPRECIATIONS SUR LA PERTINENCE ET LA VALIDITE DE LA CONSULTATION**

au regard de:

** la communication à destination du public par divers supports et tant permanents qu'occasionnels;*

**la nature et du contenu du DIM ainsi que des conditions de sa mise à disposition du public;*

**la communication du document de simulation de l'exposition aux ondes dès sa réception en mairie;*

**la journée de rencontre du public avec les chargés de mission de la société Orange;*

**l'intérêt porté par le public lors des permanences des élus comme lors des consultations individuelles en mairie ou par courrier et avec la remise d'une pétition*

La commission estime que la consultation publique a été organisée et s'est déroulée dans des conditions qui permettaient au public de disposer de tous les éléments d'analyse et d'appréciation dont la commune était en mesure de mettre à sa disposition et pouvait de ce fait s'exprimer librement en connaissance de cause.

CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION

Commission du jeudi 4 Novembre 2021

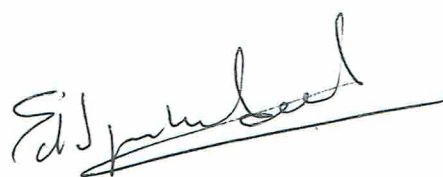
présents : élus : C. Auclin - J.J. Boyzon et
F. Hoyez

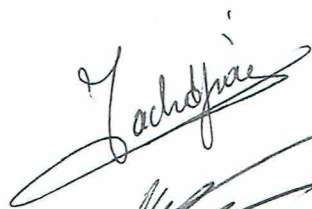
membres hors élus : C. Cordeil ^{TACHDJIAN} H. Oblin
E. Guyonnet - J.J. Narchand

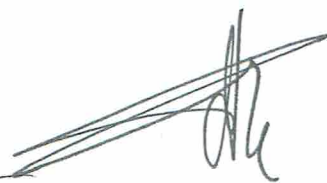
Suite aux vœux de observations des Antounois
et aux débats de la commission, nous
émettons un avis défavorable avec 2
réserves sur le lieu d'implantation (au
cœur du village) et au point le plus bas
(sur le gain de l'efficacité de la
couverture).

on demande une nouvelle recherche sur un
meilleur emplacement en hauteur (pour
une efficacité supérieure) -

Nous sollicitons l'étude de parcelles D367
D368 à 300m) sur la zone MP des parcelles
20aires ou la plateforme de la citerne de
Poupière SAVOZ (280m) ainsi que toutes
propositions prises -


E. Guyonnet


C. Cordeil


H. Oblin


J.J. Narchand


J. Boyzon


F. Hoyez